



**Ville de
Kingsey Falls**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil, tenue le 3 août 2020, la Ville de Kingsey Falls a adopté le règlement intitulé « *Règlement n° 2020-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls* ».

Le règlement n° 2020-05 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- D'apporter une modification au plan de zonage secteur urbain :
 - Création de la zone 38-iN
 - Réduction de la zone 8-iN
- D'apporter une modification à la grille des normes de zonage par l'ajout de la zone 38-iN.
 - Ajout des points à la zone 38-iN pour les usages suivants :

▪ commerce et service régional	▪ vente de produits horticoles;
▪ industrie sans nuisance;	▪ entrepôt et commerce para-industriel;
▪ industrie légère;	▪ utilité publique.
▪ industrie lourde;	

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 10 septembre 2020 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 15 rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 17 septembre 2020

Annie Lemieux, directrice générale et greffière